VILLE DE NICE DIRECTION DU CARNAVAL DE NICE 5 rue de l'Hôtel de Ville 06364 NICE CEDEX 4



ILLUSTRATION DU THÈME DU CARNAVAL 2020

Appel à manifestation d'intérêt Cahier des charges

Date limite de réception des plis : le 14 Juin 2019 à 16h30

A l'occasion de l'édition 2020 du Carnaval de Nice « **Roi de la Mode** », la Ville de Nice procède à une consultation en vue de la conception graphique des futurs chars Carnavalesques dans l'esprit du thème choisi.

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation a pour objet de solliciter l'imagination d'artistes, de dessinateurs, de créateurs, graphistes, d'agences de communication, de design..., en vue de dessiner, « croquer », de façon la plus critique, la plus ironique, la plus truculente, la plus burlesque possible, le thème du Carnaval « Roi de la Mode ». Simplicité et humour devront l'emporter sur l'aspect intellectuel et le politiquement correct.

L'objectif est d'illustrer, au travers de la déclinaison d'un thème unique, une identité visuelle et artistique des différents chars composant les défilés carnavalesques. Traditionnellement, le cortège est composé d'un ensemble « royal » de trois chars : Char du Roi, de la Reine et de « Carnavalon », les autres chars constituant la « Cour du Roi ».

Les projets retenus seront utilisés comme bases et supports créatifs aux « Carnavaliers » (constructeurs des chars) pour la réalisation et la mise en volume des chars qui animeront les défilés de Carnaval. En raison des contraintes techniques importantes liées à la fabrication des chars, la Ville de Nice disposera d'une entière latitude quant à l'adaptation des projets retenus.

NB : La présente consultation est organisée par la Ville de Nice. A l'issue de celle-ci, un contrat de commande et de cession de droits d'auteur sera conclu avec chaque dessinateur retenu.

ARTICLE 2 : PRÉSENTATION DU CARNAVAL DE NICE

Le Carnaval de Nice, premier Carnaval de France à caractère international, est la plus importante manifestation de la Côte d'Azur en hiver. Deux semaines de festivités animent la ville de Nice – « Corsi carnavalesques » de jour et de nuit, et élégantes « Batailles de Fleurs », En 2019, plus de 200 000 spectateurs ont assisté au Carnaval. D'autres manifestations (expositions, projections, implications des écoles et des associations de quartiers) ont lieu également pendant toute la durée du Carnaval.

De 15 à 20 chars, près de 250 éléments d'animation, et une cinquantaine de troupes nationales et internationales composent les 6 corsi carnavalesques. Des « Batailles de Fleurs », cortèges de chars décorés et animés par des comédiennes ont lieu également pendant les 15 jours de manifestation.

Le Carnaval de Nice 2020 animera la ville, du 15 au 29 février 2020.

Plus d'informations et historique sur <u>www.nicecarnaval.com</u>

ARTICLE 3: THÈME DU CARNAVAL

Le thème, véritable fil conducteur du Carnaval, contribue à l'homogénéité créative des chars.

Le thème « Roi de la Mode » illustrera l'univers de la mode au sens large : aux plans politique, historique, social, technique, mais au travers du prisme de l'esprit Carnaval : sarcastique, moqueur, déluré et drôle. Il mêlera tradition, traitement caricatural de l'actualité et des personnalités de tous bords (politiques, sportifs, culturels, people, etc.). Les chars créés pour la 136e édition devront offrir au public un spectacle burlesque, magique et initiatique dédié à la mode sous toutes ses coutures : revisiter l'histoire de la mode, rendre hommage aux plus grands designers et créateurs, faire rire et sourire mais aussi faire réfléchir sur son rôle dans l'évolution de notre société. Qu'elle soit vestimentaire, musicale, culinaire, sociale ou sociétale, etc. la mode est un moyen d'expression. Chaque génération, chaque période de l'Histoire possède sa mode.

Créatrice, innovante, audacieuse et extravagante, la mode évolue en permanence : elle lance des tendances, elle bouleverse les codes comme les comportements. Haute-couture, prêt-à-porter,

design, marques, consommation, contrefaçon, addiction voire même diktats, la mode, en figurant parmi les premières industries au niveau mondial, a aussi un rôle éthique et responsable à jouer.

Selon la tradition carnavalesque, le thème pourra être traité sur le mode de la drôlerie, de l'ironie, du sarcasme, de la poésie et il devra tenir compte de la faisabilité à la dimension spectaculaire des chars à réaliser en aval.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET PRÉSENTATION DES PROJETS

L'interprétation du thème est libre.

Le candidat pourra fournir une ou plusieurs illustrations représentant sa propre interprétation du thème et/ou une ou plusieurs illustrations interprétant les sous thèmes suivants :

Séquence 1 : Roi, Reine, Carnavalon

Séquence 2 : Nice son rayonnement dans le monde, (incluant la Ratapignata et/ou l'aigle de Nice et/ou le Babaou)

Séquence 3 : L'actualité regroupant le Prêt à porter, l'histoire, les tendances...

Séquence 4 : Les personnalités publiques et politiques.

Le nombre maximum de dessins pouvant être remis n'est pas limité et le nombre n'influe pas sur la sélection.

Les propositions devront être soumises, en format A3 uniquement, NB ou couleur soit sur :

- support numérique
- ou support papier

. Elles peuvent être des œuvres originales, des photocopies d'originaux, peintes, dessinées, ou des impressions de dessins conçus par ordinateur, y compris éventuellement des impressions de modélisations en 3D.

Pour des raisons pratiques, il est impératif que chaque dessin se voie attribuer un titre pour l'identifier et quelques éléments d'explications. Le titre ne sera pas obligatoirement retenu si le dessin est sélectionné.

Nota: Les dessins doivent être présentés séparément chacun sur une page format A3.

Ces dessins devront être libres de droits et préalablement protégés.

Ils devront parvenir au service programmation artistique du Carnaval de Nice (ACROPOLIS - Direction du Carnaval – Programmation artistique – 1 esplanade Kennedy 06364 NICE Cedex 04 / carnaval.programmation-artistique@ville-nice.fr) par dépôt contre récépissé, par courrier ou par e-mail avant la date et l'heure indiquées en page de garde.

Pièces à fournir en complément du ou des croquis :

- Document de présentation de l'auteur ou de la Société avec coordonnées,

Pièces complémentaires à fournir si le dessin est retenu :

- Coordonnées bancaires (RIB ou RIP),
- Pour les auteurs ou sociétés domiciliées à l'étranger : code IBAN, BIC (ou Swift code)

Pour les auteurs :

- Documents biographiques, photographie ou autoportrait, références
- Attestation concernant sa situation sociale (régime de cotisation, organisme collecteur)
- Attestation concernant le régime fiscal en matière de TVA,

- Si le candidat n'est pas encore inscrit à un organisme collecteur, une attestation sur l'honneur certifiant qu'il s'engage à adhérer à un organisme collecteur si un ou plusieurs de ses dessins est (sont) retenu(s)

Pour les sociétés :

- Documents de présentation de la société, références
- Certificats attestant du paiement des cotisations sociales et fiscales
- Extrait kbis datant de moins de 3 mois

<u>Important : l'auteur des dessins doit impérativement être majeur et avoir un régime de</u> cotisations si ses dessins sont retenus.

ARTICLE 5 : SELECTION DES PROJETS

Dans l'examen des œuvres reçues, une attention particulière sera portée à la créativité, l'humour, l'originalité, l'adéquation avec le thème du Carnaval et la facilité d'adaptation à la création ultérieure du char.

Parmi l'ensemble des projets reçus, entre 5 et 20 seront sélectionnés par un jury.

A l'issu de cette sélection, un contrat de commande et de cession de droits d'auteur sera conclu avec chaque dessinateur.

ARTICLE 6: RÉMUNÉRATION DES PROJETS SELECTIONNÉS

Une convention signée entre la Ville de Nice et le dessinateur retenu, et adaptée à son statut, viendra formaliser les dispositions suivantes concernant la cession des droits d'auteurs :

Chaque dessin ou croquis retenu donnera lieu au paiement de la somme de **600 Euros TTC**. Les dessins non sélectionnés seront rendus aux auteurs suite à leur demande.

Il est à noter que lors de l'examen des projets, le choix éventuel de 2 dessins à fusionner pour la réalisation <u>d'un char unique</u> pourra être envisagé, et constituera dans ce cas, une seule et même création, rémunérée au tarif ci-dessus indiqué.

Cette somme correspondra à la cession au profit de la Ville de Nice de tous les droits de propriété artistique attachés à cette création (reproduction, représentation, exploitation).

Les œuvres choisies pourront être utilisées par le service communication du Carnaval et de la Ville de Nice, sur tout support, dans la limite de 10 ans à compter de la signature de la Convention.

<u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</u>

Direction du Carnaval Service Programmation artistique Tel. 04 97 13 57 66

Email: carnaval.programmation-artistique@ville-nice.fr

Site internet Carnaval de Nice: http://www.nicecarnaval.com

Fait à Nice, le 15 Mai 2019